

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2015/222 - **Autres équipements à vocation touristique - 2145**
Mise en réseau des sites touristiques et des musées d'Alsace
(Pass'Alsace). Convention de partenariat avec l'opérateur
OTIPASS pour les sites du Château du Haut-Koenigsbourg et
du Vaisseau.

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention de partenariat Pass'Alsace, annexée à la présente délibération, à intervenir avec l'opérateur privé OTIPASS, dont les principaux éléments sont les suivants:

. le Pass'Alsace donne un libre accès aux sites partenaires de l'opération. Pour le Département du Bas-Rhin, les sites partenaires sont le Vaisseau, 1 bis rue Philippe Dollinger 67000 Strasbourg et le Château du Haut-Koenigsbourg 67600 Orschwiller

. pour chaque utilisation du Pass 'Alsace, un reversement d'un montant TTC égal à 50 % du prix de vente public TTC sera dû aux sites partenaires

. la convention prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève au 31 décembre 2015

. le décompte annuel sera présenté aux sites partenaires au plus tard le 15 février 2016. Le solde en faveur ou à la charge des partenaires sera régularisé au plus tard le 1er mars 2016. Le solde est versé sur le budget principal.

-autorise son président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc194011-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15